

Réponse pour la DREAL

Projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Abbaretz (44).

Réf : 005700/KK P

Rubrique 3 : si l'emprise au sol du projet est supérieure à 10 000 m², le projet relève également de la Rubrique 39a de l'annexe de l'article R.122-2 du code de l'environnement.

L'emprise au sol est de 4 500 m², elle est inférieure à 10 000 m²

Rubrique 4.3.1 et 4.5 : merci d'indiquer la surface de panneaux photovoltaïques qui sera installée ainsi que l'emprise au sol du projet (tables, poste électrique). Il est nécessaire de faire figurer sur le plan masse la présence de la ligne électrique qui traverse la parcelle du projet ainsi que l'implantation éventuelle de pylônes sur cette dernière et comment le projet prend en compte ces éléments en phase chantier et en phase d'exploitation.

- Projection au sol d'une table : 27,2 m² ; la centrale compte 162 tables, soit environ 4 406 m² au total.
- Surface des panneaux, outils de fixation inclus : 2,6 m².
- Surface de la citerne incendie : 76,12 m².
- Surface de la cabine : 14 m².

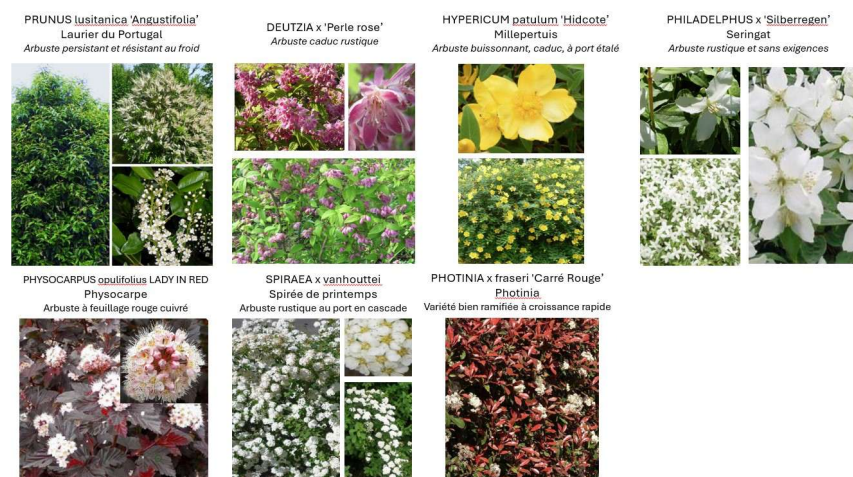
Cela représente une surface totale projetée au sol d'environ 4 500 m² pour l'ensemble des installations.

En PJ un nouveau Plan masse avec la ligne électrique, Pendant la phase de construction, un coordonnateur SPS accompagnera l'entreprise de travaux afin de garantir la sécurité des travailleurs. Comme indiqué sur le Plan masse, une distance minimale de 10 m est respectée entre les installations et les poteaux.

Lors de la phase d'exploitation, des techniciens expérimentés et qualifiés assureront le bon fonctionnement de la centrale ainsi que la sécurité électrique au niveau des poteaux.

Rubrique 6.1 : décrire les essences et la taille des arbres qui seront plantés à l'ouest et au sud du projet

Les essences choisies seront une haie à la fois persistante (pour limiter l'impact paysager et offrir un habitat favorable à la biodiversité tout au long de l'année) et fleurie pour favoriser les besoins de l'écosystème (nourriture, gîte, pollinisation pour l'avifaune, les insectes et les mammifères). La hauteur est comprise entre 1m50 et 2m ce qui permettra rapidement son insertion dans le paysage.



Réf :005700/KK P